

# PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Les 18 et 20 septembre 2012



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation  
Québec 

# Plan de la présentation

- Contexte
- Développement d'un nouveau programme
  - Territoire d'application
  - Valeur du bâtiment
  - Aide financière
  - Travaux admissibles
  - Inscription et réinscription
- Gestion du programme



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

# Contexte

- ➔ Résolutions municipales
- ➔ Sondage : octobre 2011
- ➔ Objectif gouvernemental de simplification des programmes



**PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL**

**Société  
d'habitation**  
**Québec** 

# Contexte

## Résolutions municipales

### Demandes

#### Assouplir les critères d'admissibilité pour...

- ➔ joindre plus de propriétaires :
  - hausser les revenus maximums
  - hausser la valeur maximale des bâtiments
  
- ➔ permettre la réinscription



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation  
Québec 

# Contexte

## Sondage sur RVI et PRU

- Réalisé en octobre 2011
- Sur 100 partenaires sondés, 70 ont répondu



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation

Québec 

# Contexte

## Principaux commentaires

Demandes refusées :

- revenu
- valeur du bâtiment
- réinscription

Aide financière insuffisante dans la moitié des dossiers

Valeur maximale des bâtiments admissibles trop faible

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation  
Québec 

# Contexte

## Objectif gouvernemental de simplification

- ➔ Réduire le nombre de programmes
- ➔ Faciliter la participation aux programmes :
  - pour les partenaires
  - pour les citoyens



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation  
Québec 

# Contexte

## Objectif d'un nouveau programme

- ➔ Joindre plus facilement les clientèles visées
- ➔ Apporter une réponse plus complète à leurs besoins
- ➔ Simplifier notre offre de services
- ➔ Tout en respectant le même budget



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL



# Développement d'un nouveau programme

## Les travaux ont consisté à :

- ➔ actualiser le territoire d'application
- ➔ réviser la valeur des bâtiments admissibles
- ➔ réviser l'aide financière
- ➔ prévoir des modalités de réinscription



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation  
Québec 

# Territoire d'application

## RVI et PRU

- ➔ Municipalités de moins de 5 000 habitants
- ➔ Territoires de municipalités de 5 000 habitants et plus non desservis par des réseaux d'aqueduc et/ou d'égout
- ➔ Population : recensement de 1996
- ➔ Ensemble de la Gaspésie
- ➔ Exclusions : Québec, Montréal, Laval, Longueuil, Gatineau et réserves indiennes

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation  
Québec 

# Territoire d'application

## Nouveau programme : propositions

- ➔ Municipalités de moins de 15 000 habitants
- ➔ Territoires de municipalités de 15 000 habitants et plus non desservis par des réseaux d'aqueduc et/ou d'égout
- ➔ Ensemble de la Gaspésie
- ➔ Mêmes exclusions de territoires
- ➔ Population : décret de population du MAMROT

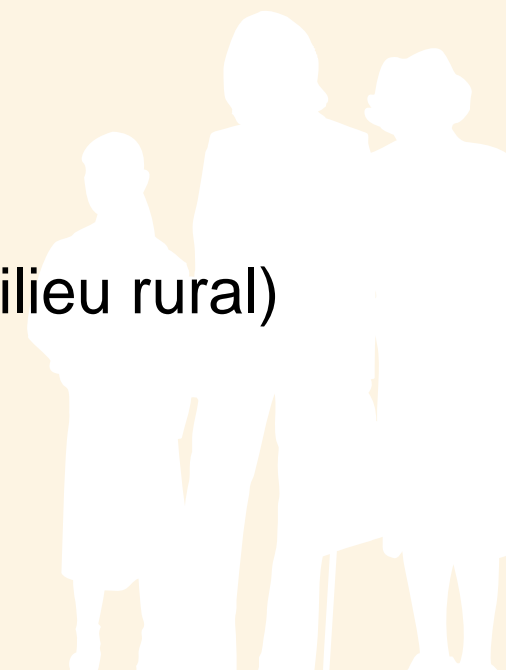
PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation  
Québec 

# Territoire d'application

## Nouveau programme : résultats

- ➔ Mesure actualisée
- ➔ Meilleure couverture du territoire visé (milieu rural)
- ➔ Plus de municipalités admissibles



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

# Valeur du bâtiment

## RVI et PRU

- ➔ De 35 000 \$ dans toutes les municipalités
- ➔ Jusqu'à 90 000 \$ avec une résolution municipale

## Nouveau programme : propositions

- ➔ Jusqu'à 100 000 \$
- ➔ Résolution municipale
- ➔ Valeur maximale ajustée aux trois ans

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

# Valeur du bâtiment

## Nouveau programme : résultats

- ➔ Valeur maximale ajustée aux rôles d'évaluation 2012
- ➔ Valeur maximale qui suit les rôles d'évaluation



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation  
Québec 

# Aide financière

## RVI

- ➔ Maximum de 10 000 \$
- ➔ Taux d'aide de 90 % pour un revenu égal ou inférieur au PRBI rural
- ➔ Contribution du propriétaire (minimum de 10 %)
- ➔ Taux d'aide dégressif (à partir de 88 %) pour un revenu supérieur au PRBI
- ➔ Taux d'aide à 0 % pour un revenu > PRBI rural + environ 10 000 \$
- ➔ Seuils de revenus figés dans les normes (table de taux d'aide)

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation

Québec 

# Aide financière

## PRU

- ➔ Maximum de 6 000 \$, région Sud (de 9 000 \$, région Nord, et de 11 000 \$, région Grand-Nord)
- ➔ Revenu inférieur ou égal aux PRBI applicables (nouvelles tables en 2012)
- ➔ Aucune contribution du propriétaire

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL



# Aide financière

## Nouveau programme : propositions

- ➔ Maximum de 10 000 \$
- ➔ Taux d'aide de 100 % pour un revenu égal ou inférieur au PRBI rural
- ➔ Aucune contribution du propriétaire pour un revenu égal ou inférieur au PRBI rural
- ➔ Taux d'aide dégressif à partir de 98 % pour un revenu > PRBI rural
- ➔ Seuil de sortie de la table de taux d'aide à environ 20 000 \$ au-dessus du PRBI rural
- ➔ Seuils de revenus ajustés annuellement

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

# Aide financière

## Nouveau programme : propositions (suite)

- ➔ Aide additionnelle maximale de 6 000 \$
- Revenu égal ou inférieur au PRBI rural
- Défectuosités majeures touchant au moins trois des éléments suivants : structure, charpente, électricité, plomberie et chauffage

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

# Aide financière

## Nouveau programme : résultats

- ➔ Meilleure couverture pour les ménages à faible revenu
- Taux d'aide de 100 % des coûts reconnus jusqu'à 10 000 \$
- Niveau d'aide qui peut atteindre 16 000 \$ (trois éléments) avec un taux d'aide de 100 % des coûts reconnus

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

# Aide financière

## Nouveau programme : résultats (suite)

- ➔ Meilleure couverture pour les ménages dont le revenu est faible ou modeste
- Table de taux d'aide rehaussée (taux dégressif à partir de 98 % plutôt que 88 %)
- Table de taux d'aide qui s'étend à environ 20 000 \$ au-dessus du PRBI rural

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

# Travaux admissibles

## RVI et PRU

- ➔ Minimum de 2 000 \$ de coût de travaux dans RVI pour corriger des défauts majeures
- ➔ Aucun minimum de coût de travaux dans PRU

## Nouveau programme : propositions

- ➔ Maintien du 2 000 \$ de coût de travaux minimum pour corriger des défauts majeures
- ➔ Réfection des installations septiques seulement en cas d'insalubrité pour les occupants

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

# Travaux admissibles

## Nouveau programme : résultats

- ➔ Statu quo, sauf pour les ménages à faible revenu qui ont peu de travaux urgents à faire réaliser



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation  
Québec 

# Inscription et réinscription

## Modalités actuelles

### PROGRAMME

### PROPRIÉTAIRE

### BÂTIMENT

RVI

- N'a jamais bénéficié de RVI
- N'a pas bénéficié du PRU dans les 12 derniers mois

Aucune restriction

PRU

- N'a pas bénéficié de RVI dans les cinq dernières années
- N'a pas bénéficié du PRU dans les 12 derniers mois

N'a jamais bénéficié du PRU  
N'a pas bénéficié de RVI dans les cinq dernières années

**PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL**

**Société  
d'habitation**

**Québec** 

# Inscription et réinscription

## Nouveau programme : propositions

	PROPRIÉTAIRE	BÂTIMENT
Inscription	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un an après avoir bénéficié du PRU</li><li>- Cinq ans après avoir bénéficié du RVI</li></ul>	<p>Un an après un PRU restriction Cinq ans après un RVI</p>
Réinscription	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sept ans après en avoir bénéficié</li></ul>	<p>Sept ans</p>

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL



# Inscription et réinscription

## Nouveau programme : résultats

- ➔ Favorise le maintien d'un parc de logements en bon état en milieu rural
- ➔ Favorise de meilleures conditions d'habitation pour les ménages à faible revenu en milieu rural



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation  
Québec 

# Gestion du programme

## Normes et modalités

### Statu quo

- ➔ Normes adoptées par le gouvernement du Québec
- ➔ Modalités précisées dans un manuel d'opération
- ➔ Responsabilités précisées dans l'entente de gestion
- ➔ Inspecteur accrédité

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

# Gestion du programme

## Normes et modalités

### Changements

- ➔ Participation fédérale à 50 % du financement des dossiers admissibles :
  - importance de bien remplir l'indicateur d'admissibilité au financement SCHL
  - le PRBI le plus élevé par région administrative
- ➔ Un nouveau manuel d'opération

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

# Gestion du programme

## Travaux urgents

- ➔ Actuellement : par le PRU avec préautorisation de la SHQ

## Nouveau programme : propositions

- ➔ À même le budget mis à la disposition du partenaire pour le programme unifié
- ➔ Pas de préautorisation
- ➔ Le partenaire doit prévoir une « réserve » pour les derniers mois de l'année

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

# Gestion du programme

## Nouveau programme : résultats

- ➔ Plus d'autonomie pour le partenaire
- ➔ Gestion par priorité
- ➔ Possibilité de faire une intervention plus complète



PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL

Société  
d'habitation  
Québec 

# Gestion du programme

## Cheminement d'un dossier

### Nouveau programme : statu quo

- ➔ Basé sur le cheminement RVI

### Changements

- ➔ Plus de préautorisation
- ➔ Gestion d'une enveloppe budgétaire unique incluant une « réserve »



# Gestion du programme

## Contribution à la gestion de programme (CGP)

### Nouveau programme : statu quo

- ➔ Une CGP forfaitaire
  - de 50 % à l'engagement
  - le solde après le paiement
- ➔ De 65 % s'il y a annulation d'un dossier après l'engagement

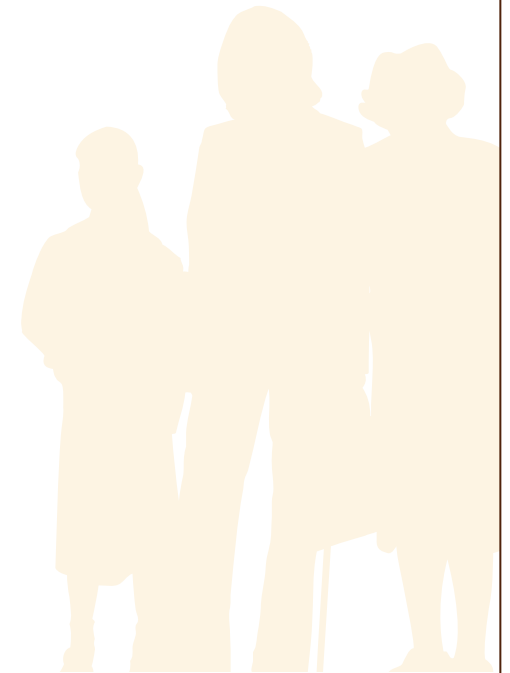
### Changement

- ➔ Une CGP forfaitaire de l'ordre de celle attribuée dans RVI (830 \$/dossier)

PROPOSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DE  
RÉNOVATION EN MILIEU RURAL



**BÂTISSONS  
ENSEMBLE  
DU MIEUX-VIVRE**  
[www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca)



**Merci de votre attention.**

**Société  
d'habitation**

**Québec** 